



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE MANS, le 4 mai 2015

Direction Générale de la  
Police Nationale  
-----

Direction Départementale  
de la Sécurité Publique  
de la SARTHE  
-----

**Ministère Public**  
**6 rue Coëffort**  
**72000 LE MANS**

L' Officier du Ministère Public  
près les Tribunaux de Police  
du MANS et LA FLECHE

Maître Olivier DESCAMPS  
Avocat associé au Barreau de Rennes  
Centre d'affaire Alizés  
22, rue de la Rigourdière  
35510 CESSON -Sévigné

**Vos REF: Monsieur** / MP  
**REF MAF/PTS :**

Maître,

Vous m'avez saisi par courrier du 29 avril 2015 dans le cadre de l'infraction au code de la route relevée à l'encontre de Monsieur en date du 4 septembre 2014.

Je vous informe qu'aux termes de votre courrier du 27 mars dernier, mes services ont procédé à l'annulation de l'amende forfaitaire majorée et sollicité, auprès du Fichier National des Permis de conduire la restitution des points sur son permis de conduire.

Je vous précise que votre client, Monsieur , sera cité ultérieurement devant la juridiction compétente. Aucune date n'a été retenue à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

  
**Le Capitaine de Police,**  
**Officier du Ministère Public**  
  
**Patrick GEORGES**